**Pessa’h**

***Le ‘Hamets, la Matsa et ce qui les sépare***

*(Discours du Rabbi, Likouteï Si’hot, tome 16, page 124)*

La Haggadah de Pessa’h dit(1) : «toutes les nuits, nous mangeons du ‘Hamets ou de la Matsa, cette nuit, uniquement de la Matsa». La fête des Matsot présente effectivement deux aspects :

A) D’une part, il y a alors une Mitsva(2) et une obligation de manger de la Matsa.

B) D’autre part, il est alors strictement interdit de consommer du ‘Hamets(3),

au point que, pour supprimer totalement son existence, on ne doit : «ni le voir, ni le trouver»(4).

Ces deux Interdictions ne sont pas identiques. L’obligation de manger de la Matsa est mesurée et limitée, à la fois par la quantité de l’obligation et par le moment en lequel il faut la mettre en pratique. Ainsi, on s’acquitte de son obligation en consommant la quantité d’une olive de Matsa(5) et le moment en lequel s’applique cette obligation est uniquement le premier soir de la fête. Par la suite, on peut s’abstenir de manger de la Matsa, si on le désire et se contenter de : «Matsa riche»(6), pétrie, par exemple, avec des œufs(7), ou même d’autres aliments, par exemple de la viande ou du poisson.

A l’inverse, l’interdiction du ‘Hamets est absolue, à la fois par sa quantité et dans le temps de son application. Il est interdit d’en trouver même la quantité la plus infime dans le domaine d’un Juif, tout au long de la fête de Pessa’h(8).

Le ‘Hamets et la Matsa symbolisent des motivations différentes du service de D.ieu. Le ‘Hamets est l’orgueil et la suffisance(9), des traits de caractère foncièrement négatifs. L’arrogance est la source de toutes les formes de mal et il est dit, à son propos : «tout orgueilleux est une abomination pour l’Eternel»(10).

Ainsi, comme le soulignent nos Sages(11), dont la mémoire est une bénédiction, le Saint béni soit-Il dit de celui qui est orgueilleux : «Moi et lui, nous ne pouvons pas résider ensemble, dans le monde».

Tout au long de l’année, quand on se consacre à une activité courante, on peut en concevoir de l’orgueil et de l’autosatisfaction. La réussite dans l’existence quotidienne peut donner le sentiment de : «ma force et la puissance de ma main»(12). C’est la raison pour laquelle, pendant la fête de Pessa’h, quand il est nécessaire de se départir de son orgueil, l’interdiction du ‘Hamets est totale.

Tout ce qui vient d’être exposé souligne à quel point l’orgueil est un défaut d’une immense gravité, au point qu’il convient de le rejeter résolument, de le «brûler» sans en laisser la moindre miette(13).

La Matsa symbolise la soumission et l’humilité, en lesquelles on peut distinguer différents niveaux(14). Le plus haut degré de soumission est la Matsa de Mitsva, le «pain de la pauvreté», qui n’a pas de goût. Cette Matsa représente le service de D.ieu assumé avec la soumission la plus totale envers Lui, sans faire intervenir la moindre considération personnelle, ni son intellect, ni ses sentiments. C’est la signification de cette Matsa de Mitsva, celle que l’on consomme pendant le Séder.

On ne peut cependant pas attendre de chacun, en permanence, une soumission aussi profonde. C’est la raison pour laquelle l’obligation de la manger se limite uniquement au soir du Séder. Par la suite, il est possible de consommer de la «Matsa riche»(15), qui correspond à un service de D.ieu, certes, sans orgueil et sans arrogance(16), mais, néanmoins, avec un «goût»(17), une démarche rationnelle, une compréhension, des sentiments. C’est également une voie du service de D.ieu, qui a sa place, un service basé sur la rationalité.

Cette combinaison de destruction totale du ‘Hamets et de consommation de la Matsa insuffle à chaque Juif la force de résister aux influences négatives du monde extérieur et de surmonter toutes les attirances néfastes que l’on possède naturellement, afin de sortir de son Egypte personnelle, pour atteindre une forme plus haute de liberté et la conserver ensuite pendant tout le reste de l’année.

La délivrance personnelle de chacun, de la servitude à la liberté, des limites du corps physique et de l’âme animale vers la largesse de l’âme divine, est la proche préparation de la délivrance collective, véritable et complète, par notre juste Machia’h, qui sera très bientôt et de nos jours.

**Notes**

(1) Dans les quatre questions du «Ma Nichtana».

(2) Selon les versets Chemot 012, 8-18 et Devarim 16, 3.

(3) Chemot 12, 15-20.

(4) C’est ce qui est indiqué, à différentes références, notamment dans le traité Pessa’him 5b et dans le Rambam, Lois du pectoral du grand Prêtre, chapitre 1, au paragraphe 4, ou, avec une formulation différente et un ordre inversé, «il ne sera pas trouvé», dans le verset Chemot 12, 9 et : «il ne sera pas vu», dans le verset Chemot 13, 7.

(5) Selon le Tour, Ora’h ‘Haïm, au chapitre 475, le Choul’han Arou’h et celui de l’Admour Hazaken, chapitre 476, au paragraphe 7 dans le Choul’han Arou’h et au paragraphe 32, dans celui de l’Admour Hazaken.

(6) Tour et Choul’han Arou’h, de même que le Choul’han Arou’h de l’Admour Hazaken, Ora’h ‘Haïm, au chapitre 462.

(7) Ou bien du jus de fruit.

(8) Selon le traité Pessa’him 30a, le Rambam, Lois du ‘Hamets et de Matsa, chapitre 1, au paragraphe 5, le Tour et Choul’han Arou’h, de même que le Choul’han Arou’h de l’Admour Hazaken, Ora’h ‘Haïm, au début du chapitre 447.

(9) On consultera, à ce propos, en particulier, le Likouteï Torah, Parchat Tsav, dans le premier discours ‘hassidique intitulé : «Six jours», au chapitre 3, Chir Hachirim, à partir de la page 14d, de même que le Or Ha Torah, commentaires sur la fête de Soukkot, Vaykra, tome 2, à la page 458.

(10) Michlé 16, 5.

(11) Traité Sotta 5b.

(12) «Ont accompli tout cela», selon les termes du verset Devarim 8, 17.

(13) C’est, en effet, un défaut qui est lui-même à l’origine de nombreux autres défauts.

(14) C’est pour cela qu’il existe plusieurs catégories de Matsa, Matsa destinée à accomplir la Mitsva du Séder, Matsa courante, Matsa «riche».

(15) Pour ceux qui ont coutume de le faire.

(16) La pâte n’a pas levé.

(17) Celui des œufs ou du jus de fruit.

\* \* \*

***Quatre conceptions, face à la Volonté de D.ieu***

*(Discours du Rabbi, Likouteï Si’hot, tome 3, page 876)*

Le verset Chemot 14, 15 dit : «Parle aux enfants d’Israël et qu’ils aillent de l’avant». Le Midrash relate(1), en effet, que les enfants d’Israël, se tenant près de la mer Rouge, virent l’armée de l’Egypte qui les poursuivait. Ils se répartirent alors en quatre groupes.

Le premier groupe dit : «Jetons-nous dans la mer !». Le second groupe déclara : «Retournons en Egypte !». Le troisième groupe indiqua : «Faisons-leur la guerre !». Et, le quatrième groupe proposa : «Prions D.ieu face à eux !»(2).

Le Midrash conclut son récit en précisant qu’aucun de ces quatre groupes n’adopta une réaction adaptée à la Volonté de D.ieu. Et, Moché, notre maître, réfuta les quatre conceptions à la fois en deux versets(3), de la manière suivante :

A ceux qui étaient saisis par un profond désespoir, au point de vouloir se jeter dans la mer, Moché notre maître insuffla du courage, en disant : «Dressez-vous et voyez le salut de l’Eternel !»(4).

A ceux qui prônaient le retour en Egypte, Moché notre maître donna une assurance tranchée : «Vous avez vu l’Egypte, en ce jour. Vous ne la reverrez pas une autre fois, pour l’éternité !»(5).

A ceux qui considéraient qu’il fallait déclarer la guerre à l’armée égyptienne, Moché, notre maître affirma que, bien au contraire : «C’est l’Eternel Qui combattra pour vous !»(6).

A ceux qui voulaient invoquer D.ieu en prière, enfin, Moché, notre maître ordonna : «Et, vous, vous resterez silencieux !»(7).

Que devaient faire les enfants d’Israël, à ce moment-là(8) ? Le Saint béni soit-Il dit, à ce propos, à Moché, notre maître : «Parle aux enfants d’Israël et qu’ils aillent de l’avant». Il le chargea de leur annoncer qu’ils ne devaient pas interrompre leur chemin. Il leur fallait continuer à avancer vers le mont Sinaï, là où la Torah leur serait donnée(9).

On retrouve l’équivalent de toutes ces situations dans le service de D.ieu. Quand un Juif observe, face à lui, un monde si obscur, dans sa dimension morale, quand il se sent encerclé par le mal, au point de ne trouver aucune issue, il peut effectivement réagir des quatre façons qui ont été décrites ci-dessus.

La première solution, pourrait-il penser, serait de se jeter dans la mer, de plonger dans la mer de la Torah, dans la mer de la prière, dans la mer de la Techouva, de rompre tout lien avec le monde qui l’entoure, de ne plus s’efforcer de rechercher le bien de son prochain, de cesser d’œuvrer pour bâtir un monde meilleur, de se préoccuper uniquement de sa propre personne(10).

Une telle attitude est celle du : «Tsaddik portant un manteau de fourrure». Celui-ci lui tient chaud, lui permet de se sentir bien, de ne plus se préoccuper du monde qui l’entoure, dont il perçoit l’hostilité(11).

La seconde solution est de retourner en Egypte. En effet, celui qui observe à quel point l’obscurité est intense pourrait se dire qu’il n’a aucune chance de se mesurer à elle avec succès. Il comprendra, néanmoins, que l’on ne peut pas se couper de la vie, car : «Il ne la(12) créa pas pour la confusion, Il la fit pour qu’elle soit habitable»(13) et : «tu vis contre ton gré»(14). Il ne se détachera donc pas du monde, mais son attitude générale sera celle d’un homme désespéré, sans la moindre vitalité.

La troisième solution consiste à faire la guerre. On se dira que l’on n’est pas capable de supporter la pénombre intense et le mensonge du monde. On consacrera donc l’essentiel de ses forces à lutter contre cette obscurité(15).

La quatrième solution est de prier, de s’en remettre totalement au Saint béni soit-Il, d’attacher son âme à Lui en L’invoquant, de Lui demander d’intervenir pour changer le monde en bien, chaque fois que cela est nécessaire(16).

La Torah souligne donc que toutes ces approches, même si elles paraissent plausibles, ne correspondent pas à la Volonté de D.ieu. Car, chaque chose est bonne uniquement en son temps. Quand un Juif est en route pour recevoir la Torah, il ne doit pas s’interrompre, pas même pour les événements les plus importants auxquels il pourrait être confronté.

En un tel moment, on ne demande pas un Juif de faire la guerre contre l’obscurité, ni même de se réfugier dans la prière, afin d’intercéder en faveur du monde. Il doit alors se dresser et avancer dans la direction qui lui est tracée par le Saint béni soit-Il.

La faille de toutes ces approches réside dans le fait qu’elles sont fondées sur la rationalité humaine, alors qu’un Juif doit accomplir la Volonté de D.ieu(17), non pas ce que son intellect lui désigne comme judicieux. Quand on se soumet à D.ieu et l’on suit la voie qu’Il a tracée, on sera capable de faire don de sa propre personne et, même si toute une mer barre la route, celle-ci s’ouvrira devant l’homme qui adopte une telle attitude. Elle deviendra un chemin tracé et sûr.

**Notes**

(1) Me’hilta sur le verset Chemot 14, 13.

(2) Chemot 14, 13-14.

(3) Soit le suicide, la capitulation, la guerre et le refuge dans la spiritualité, déconnectée du monde matériel.

(4) Il s’employa ainsi à leur faire retrouver l’espoir.

(5) Et, nos maîtres, dont la mémoire est une bénédiction, déduisent de ce verset une interdiction d’habiter en Egypte !

(6) Et, il n’y a donc pas lieu d’envisager une guerre que D.ieu n’a pas demandé.

(7) Il y a un temps pour chaque chose et ce moment-là n’était pas celui de la prière.

(8) Puisque ces quatre solutions n’étaient pas les bonnes.

(9) Puisque ce don était la finalité de la sortie d’Egypte.

(10) Afin de se préserver du danger que présente le monde matériel, par nature.

(11) En revanche, il ne chauffe que lui et ceux qui se trouvent près de lui ont toujours froid.

(12) La terre.

(13) Ichaya 45, 18. Elle peut l’être grâce à l’effort des hommes.

(14) Traité Avot, chapitre 4, à la Michna 22. La contrainte est donc inhérente à l’existence dans ce monde.

(15) En un combat voué à l’échec, dont l’homme n’a pas les moyens.

(16) Tout en restant soi-même passif.

(17) Avec soumission.

\* \* \*